



COMPTE RENDU SEANCE SUIVI COVID

FO Finances 59 a préalablement lu la liminaire relative à la demande d'expertise de l'ISST et des médecins de prévention sur les risques psycho sociaux liés à la conduite des projets NRP mis en œuvre au 1^{er} janvier 2021.

La présidente souligne que la conduite du projet est désormais hors champ du CHSCT. FO Finances 59 précise que les risques psycho sociaux ne sont pas maîtrisés et qu'ils entrent bien dans le champ de compétence des CHSCT. FO Finances 59 maintient que cette expertise demeure essentielle dans le contexte actuel. Il est effectivement impensable que la mise en œuvre de ces projets puisse se faire dans des conditions acceptables d'autant que les équipes dont dispose la DRFIP pour l'accompagnement des projets sont déjà toutes entières à la gestion de la crise et à saturation.

Monsieur Romont précise que les médecins de prévention, les assistantes sociales et l'Inspecteur Sécurité Santé au Travail ont été conviés au CTL des 3 et 5 novembre. Toutefois FO Finances 59 souligne que les avis n'ont pas été communiqués aux organisations syndicales et que les aspects risques psycho sociaux n'ont pas été abordés de sorte que des axes de prévention aient pu être mis en place.

Face au refus de la DRFIP de suivre notre demande à laquelle se sont associés les autres organisations syndicales, l'ensemble des représentants des personnels demande des visites pour tout les sites concernés par les réorganisations au 1 er janvier 2021.

ORDRE DU JOUR

DR Dunkerque

Télétravail , les effectifs sont passés de 37 à 83. Dès que le DR a l'information d'un cas COVID, un suivi est mis en place

DR Lille

Télétravail effectif passé de 55 à 111.

END

80 % de l'effectif en télétravail. Les formations se font essentiellement en distanciel et en visio.

Concours douane

Les oraux de concours auraient pu se faire en visio dans la mesure où le présentiel comporte un risque . Les candidats auraient alors dû se présenter dans une DI ce qui requiert un temps plus long et dédoublement des effectifs de surveillance avec risque de saturation du réseau et de déconnexion. Dans ces conditions, les lauréats seront départagés sur la base des écrits, disposition prévue par la loi. La frustration des collègues est assez importante .

DRFIP59

65 agents ont informés avoir été testés positifs à la COVID jeudi dernier, depuis 5 cas positifs supplémentaires.

Télétravail 15,68 %, 443 . Taux de présentiel 65 % (225 en congés , 95 en arrêt maladie, 54 en ASA COVID). La DRFIP tient à ce que les quotités les plus importantes de télétravail puissent être accordées aux agents qui le souhaitent et a communiqué dans ce sens auprès de tous les chefs de service . Toutefois les retours d'expérience montrent qu'il existe pas mal de réticence pour télétravailler 5 jours sur 5.

FO Finances revendique en période de crise l'accès au télétravail pour tous les collègues qui le souhaitent. Pour FO, les collègues personnes vulnérables ou cohabitant de personnes vulnérables doivent être prioritaires pour le télétravail qui dans ce cas doit durer 5 jours. Ensuite , la situation des collègues prenant les transports en commun ou partageant un bureau doit être traitée rapidement.

Néanmoins, pour FO Finances 59 le télétravail même de crise doit rester conditionné par le volontariat de l'agent .

Depuis le 19 octobre , 306 matériels de télétravail ont été livrés sur une demande de 726 au total, la DISI en a préparé 368. A priori toutes les demandes en cours seront satisfaites. 25 postes sont configurés par jour et la capacité monte en charge.

La DRFIP indique avoir fermé le poste de Lille Municipale par mesure de précaution suite à plusieurs cas. A la demande de savoir si les autorités sanitaires ont été contactées, ni la DRFIP ni le médecin de prévention n'apportent de précision.

Il est actuellement expertisé la possibilité de donner , à coût constant pour le rationnaire DGFIP, une bouteille d'eau 33cl.

DIRCOFI

Pas de nouveaux cas depuis 10 jours.

Le taux de télétravail est passé de 1/3 à 2/3 de l'effectif depuis le reconfinement . Plus de 80 % des agents bénéficient d'au moins un jour de télétravail. Ce taux inclus les nomades qui poursuivent leur activité avec pour consigne de réaliser un maximum de tâches en distanciel et dans le respect de la sécurité sanitaire en cas de contrôle sur place. La consigne de se retirer est clairement donnée si l'agent vérificateur estime ne pas être en sécurité.

INSEE

Une grande majorité des agents sont en télétravail, les enquêteurs opèrent par téléphone. En moyenne 10 à 15 agents sont présents sur site chaque jour.

DELEGATION NORD

Situation similaire à la semaine précédente., aucun cas de COVID, les agents du service sont très majoritairement en télétravail (Chaque agent est doté d'un pc portable et d'un téléphone). Chaque agent a reçu une dotation masques et gel. Enfin, les déplacements des agents entre les régions sont fortement réduits.

QUESTIONS DIVERSES

Il est bien compliqué de comprendre quels sont les critères qui permettent pour la médecine de

prévention de définir les **cas contacts** du point de vue des agents. Le médecin de prévention indique que la méthode est la même pour tous les médecins de prévention. Elle souligne que des situations peuvent paraître avoir été traitées différemment parce que les mesures résultent d'une décision prise sur la base d'une investigation au cas par cas.

FO Finances s'inquiète qu'une détection tardive puisse générer des contaminations en chaîne. FO Finances continue de proposer que dès la survenance de 3 cas ou suspicion, l'unité de travail soit fermée de manière préventive et les collègues placés en ASA le temps d'écarter les risques .

Aucune réponse de la médecine de prévention sur un protocole d'usage des **gilets lourds**. (1 pour 2 à utiliser alternativement). Il doit être procédé à une réflexion sur la désinfection du matériel, la Présidente s'engage à porter le sujet. Notamment il pourrait être envisagé d'acquérir des housses individuelles, du désinfectant etc.

Le protocole du ministère du travail réévalué début novembre ne prévoit pas de **mise à l'écart des documents papier**, c'est pourquoi la DRFIP n'a pas mis en œuvre ce principe de précaution. Le médecin de prévention indique qu'il est difficile de se prononcer en absence d'étude sur le sujet. Monsieur Romont indique toutefois qu'un chef de service ne serait pas déjugé s'il prenait l'initiative.

Les **nouveaux masques** ont été envoyés aux agents., charge aux chefs de service de faire la ventilation (tous les agents, ASA compris ont été dotés). Ce sont des masques pour le travail en présentiel et pour le temps de trajet.

Le médecin de prévention indique qu'à titre personnel elle demande aux agents qui ont été malades de faire **un test** avant de revenir. Il est abordé à ce sujet l'importance qu'a chacun d'entre nous dans la lutte contre la pandémie .

Le secrétariat général n'a toujours pas répondu à notre demande d'expertise sur **l'approvisionnement d'eau dans les sanitaires** . Le médecin de prévention indique que a minima il serait important de pouvoir désinfecter les surfaces avant de se servir mais que la solution fontaine à eau reste la plus sûre. Compte tenu de cette expertise il sera nécessaire de mettre à disposition, notamment à la DRFIP, de produits désinfectants